Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-59-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 59/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

SUBVENTION COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DE LA MAYENNE 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 059/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

SUBVENTION COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DE LA MAYENNE 2026

Rapporteur : Céline Loiseau,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Considérant la demande de partenariat, par convention triennale, du Comité Départemental du jeu d'Échecs de la Mayenne, relative au soutien de l'organisation l'Open International de la Mayenne du Jeu d'Échecs.

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de la convention de partenariat 2026 à conclure avec le comité départemental du Jeu d'Échecs de la Mayenne sont approuvés.

Article 2
Le bureau communautaire accorde une subvention à hauteur de 1 500 € au Comité Départemental du jeu d'Échecs de la Mayenne pour sa prochaine édition de l'Open International de la Mayenne du Jeu d'Échecs qui se tiendra du 4 au 6 avril 2026 au bâtiment 13 du quartier Ferrié à Laval.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault